

mentaire pour le ministre. Il y a quelques jours, j'ai demandé au ministre suppléant si le corps de génie des États-Unis procédait à des levés hydrographiques dans le Nord de l'Ontario, et il a répondu qu'il irait aux renseignements. Le ministre a-t-il autre chose à nous dire à ce propos?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, on m'a informé que le corps de génie de l'armée américaine n'effectue aucun levé hydrographique dans le Nord de l'Ontario. Le seul levé en cours est une étude de génie hydrologique et hydraulique, et elle est entreprise conformément à la déclaration faite par le premier ministre du Canada et le premier ministre de l'Ontario en août 1965. Cette étude porte sur les principales rivières du Nord de l'Ontario qui se déversent dans la Baie James et la Baie d'Hudson. Cette évaluation des ressources en eau a pour but de fournir des renseignements essentiels en vue de leur utilisation future effective. Les travaux sont exécutés de concert avec l'Ontario afin d'éviter le double emploi.

Je tiens à souligner que ces études et ces enquêtes n'ont aucun rapport particulier avec tout projet ou proposition de dérivation des eaux.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MESURES DE SÉCURITÉ POUR EMPÊCHER UNE NOUVELLE ÉVASION DE ROBERT GIGNAC

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Peut-il nous dire, maintenant que le célèbre Robert Gignac a été capturé par la Sûreté du Québec sur une ferme de Portneuf, si des mesures de sécurité maximum seront prises pour empêcher une nouvelle évasion de ce grand ami de Lucien Rivard?

LES AFFAIRES INDIENNES

LA DIRECTION ET LES ÉPREUVES DU LIVRE DE M. HAROLD CARDINAL

[Traduction]

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien mais, vu son absence, je la poserai au ministre chargé de répondre à la Chambre en son nom.

Comment la Direction des affaires indiennes a-t-elle mis la main sur les épreuves de *The Unjust Society* sans que l'auteur, M. Harold Cardinal, qui est Indien, le sache ou y consente?

S'il doit prendre la question comme préavis, le ministre nous dirait-il également si la Direction des affaires indiennes considère que son devoir à titre de tutrice des Indiens comprend la censure des publications d'auteurs indiens?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, on a posé une question semblable au solliciteur général il y a quelques jours. S'il le désire, peut-être pourrais-je lui demander de répondre au député.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

MOYEN-ORIENT—LES RUMEURS DE VIOLATIONS DE LA CONVENTION DE GENÈVE PAR LES ISRAËLIENS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donnée à une délégation il y a quelques jours à propos d'allégations selon lesquelles, sous l'occupation israélienne, il se produit des violations de la Convention de Genève et des civils de la région font l'objet de vexations, et parce que l'élément juif du Canada estime qu'une réponse s'impose en l'occurrence, le ministre voudrait-il nous dire si, lors de son récent séjour au Moyen-Orient, il a examiné l'affaire et s'il en a déduit que les allégations n'étaient nullement fondées? Si tel est le cas, pourquoi a-t-il déclaré à cette délégation qu'il étudierait la situation afin de savoir si la critique était fondée?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis très content que le très honorable représentant de Prince Albert ait posé cette question car, comme il le constatera, nous n'avons autorisé aucune déclaration de ce genre. Il s'agit d'une conférence de presse accordée par certains délégués qui se trouvaient dans mon bureau. Je n'y étais pas. J'ai lu avec étonnement le compte rendu de ce qui a été dit. Quand ils se sont adressés à moi, je leur ai dit que nous avions eu des échanges avec les autorités israéliennes par l'intermédiaire de leur ambassade ici et par d'autres moyens et que la question beaucoup plus vaste d'une enquête sur la situation qui résulte pour les civils des hostilités entre Arabes et Israéliens avait naturellement été étudiée aux Nations